

gare à la rage



Un risque
toujours
d'actualité



La rage tue
une personne
toutes les 10 minutes
dans le monde.



Absente en France,
la rage existe
encore dans
plus de 100 pays.



Les cas de rage
en France proviennent
tous d'animaux
contaminés à l'étranger.



Une fois les symptômes
apparus, la rage
est toujours mortelle
pour l'animal et l'Homme.

Pensez à faire
vacciner
votre animal
avant un voyage
à l'étranger

Prenez contact
avec votre vétérinaire
4 mois avant
votre départ.

Le vaccin
contre la rage
doit être à jour.

La démarche obligatoire
prend entre 1 et 4 mois
en fonction du pays
de destination.



Pendant votre voyage, **ne touchez aucun animal errant**



Ne ramenez
pas la rage
dans vos
bagages

Ne ramenez pas
d'animal ne respectant
pas les obligations
réglementaires.

À votre retour :
présentez votre
animal aux autorités
de contrôle.

Pour plus
d'informations :
[agriculture.gouv.fr/
gare-la-rage](http://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage)

